### NOTE D'INFORMATION

# FCP ALPHA SECURE FUND

Nature juridique FCP

Société de gestion
RED MED ASSET MANAGEMENT

VISA DU CONSEIL DEONTOLOGIQUE DES VALEURS MOBILIERES

Conformément aux dispositions de l'article 86 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) qui l'a visé sous la référence VP15002 en date du 06/04/2015.

Directeur Général Adjoint

Hicham ELALAMY



TI

trans

### ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion RED MED ASSET MANAGEMENT sise à 6ème étage, 122, Boulevard d'ANFA représentée par ABABOU Abdesslam en sa qualité de Président Directeur Général, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature ABABOU Abdesslam

### **AVERTISSEMENT**

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.



Mod

#### **CARACTERISTIQUES GENERALES** 1-

Dénomination sociale

: FCP ALPHA SECURE FUND

Nature juridique

: FCP

Code Maroclear

: MA0000041261

Date et référence de l'agrément

: 16/03/2015, GP15001

Date de création

: 26/03/2015

Siège social

: 6ème étage , 122, Boulevard d'ANFA

Durée de vie

: 99 ans

Exercice social

: 01/01 au 31/12

Apport initial

: 1,000,000 de Dirhams

Valeur liquidative d'origine

Etablissement de gestion

: 1,000 Dirhams

**ABABOU Abdesslam** 

: RED MED ASSET MANAGEMENT représentée par

Etablissement dépositaire

: Banque Centrale Populaire

Commercialisateur

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	
RED MED ASSET MANAGEMENT	KAWTAR ZEKRI	

Commissaire aux comptes

: PwC Maroc représentée par M. Mohamed RQIBATE

### CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM 11-

Classification

: Obligations.OMLT

Sensibilité min

: 2 (comprise)

Sensibilité max

: 6 (non comprise)

Indice de référence

: MBI

: L'objectif du FCP est d'offrir aux souscripteurs un outil de Objectifs de gestion placement qui autorise une perspective de rentabilité comparable à celle du marché des taux d'intérêts, à travers une gestion prudente.

Stratégie d'investissement :

Le fonds est un OPCVM « obligations moyen et long terme ». Le FCP sera investi en permanence à hauteur de 90% au moins de ses actifs, hors titres d'opcvm « obligations moyen et long terme », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances.

Le fonds investira exclusivement en titres de créances émis ou garantis par l'établique de la contre

respectant la réglementation en vigueur.

Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

- Durée de placement recommandée : entre 3 et 5 ans
- Souscripteurs concernés : Grand public (les personnes physiques et morales et principalement les compagnies d'assurances et organismes de prévoyance).

### III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : Dès publication de la Note d'information.
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Quotidienne. Si un jour est férié, elle est calculée le premier jour ouvré qui suit. Les principes d'évaluation du FCP sont conformes à la circulaire du CDVM relative aux conditions d'évaluation des valeurs apportées à un OPCVM ou détenues par lui..
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : La valeur liquidative est calculée sur une base quotidienne, tous les jours, ou ci celui-ci est férié, elle est calculée le premier jour ouvré suivant.

La diffusion de la valeur liquidative est quotidienne par voie d'affichage et la publication se fait dans un journal d'annonces légales, conformément à l'article 88 du DPL 1-93-213.

- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire du CDVM.
- Modalités de souscription et de rachat : Les souscriptions et les rachats peuvent être effectués à tout moment sur la base de la prochaine valeur liquidative. Le prix de souscription est égal à la prochaine valeur liquidative de la part majorée de la commission de souscription. Le prix de rachat est égal à la prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat. Les souscriptions et les rachats sont centralisés par RED MED ASSET MANAGEMENT au plus tard à 10 heures 30 du jour de calcul de la valeur liquidative et sont réalisés sur la base de la valeur liquidative du jour même. Passé ce délai, ils seront traités sur la base de la valeur liquidative suivante.
- Affectation des résultats : capitalisation entière. Les intérêts sur titres de créances seront comptabilisés selon la méthode dite des intérêts courus.
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

## IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
  - Commission de souscription maximale :
    - 2%,
       au maximum 2% hors taxe des montants souscrits.
  - Commission de rachat maximale :
    - 2%,
       au maximum 2% hors taxe des montants rachetés.





### • Cas d'exonération :

O Cas d'exonération à la discrétion de RED MED ASSET MANAGEMENT..

NB : « En sus des commissions de souscription et de rachat précitées, tout détenteur de parts d'OPCVM doit s'informer auprès de son teneur de compte, des frais et commissions relatifs à la tenue de compte. »

## - Frais de gestion :

2% au maximum, Ils sont calculés sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative. Ils seront provisionnés à chaque valeur liquidative et débités mensuellement à mois échu.

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion		
Frais publications	Selon les tarifs fixés par le journal.		
Commissaires aux comptes	12 000 MAD		
Commissions CDVM	0.025%		
Dépositaire	L'établissement de gestion du FCP s'engage à payer à l'établissement dépositaire des commissions sur les actifs déposées de 0.02% H.T		
Maroclear	4 000 MAD ( Annuel)		
Maroclear (Trimestriel)	Selon les conditions en vigueur		
Prestations de RED MED ASSET MANAGEMENT	Frais de gestion-(1)-(2)-(3)-(4)-(5)-(6)		

